



Convocation

Assemblée Générale Ordinaire de l'APST37

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'APST37

Jeudi 26 juin à 17h00

Chambray-lès-Tours

*Dans le cas où vous auriez déjà répondu à ce courrier,
nous vous prions de ne pas tenir compte de cette relance*

Chambray-lès-Tours, le 17 juin 2025

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association qui se tiendra le :

Jeudi 26 juin 2025 à 17h00

Au siège de l'Association APST37, 3ème étage, Espace Rouge
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS - Parking et Immeuble : #0811

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Lecture du rapport moral du Président
- Après lecture du rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les comptes 2024 ainsi que le rapport sur les comptes annuels 2024 du Commissaire aux comptes, approbation des comptes 2024
- Affectation du résultat
- Conventions des articles L 612-5 du Code de Commerce et L. 4622-15 du Code du Travail et décisions à cet égard
- Point sur la gouvernance paritaire de l'Association
- Lecture du rapport d'activité du Directeur incluant le Rapport égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Approbation du montant des cotisations et de la grille tarifaire

Les adhérents qui souhaiteraient voir ajouter des points à l'ordre du jour voudront bien les adresser au Conseil d'Administration au Siège Social avant le 19 juin 2025.

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont tenus à la disposition des adhérents au Siège Social durant les quinze jours précédant l'Assemblée Générale Ordinaire, et sont également disponibles sur notre [site internet](#) > [Espace employeur](#) > [Portail adhérent](#) > [Documents](#) > [Autres documents](#).

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si vous assisterez à cette réunion, et vous invitons à nous retourner un pouvoir en cas d'absence.

Inscription et Pouvoir

A toute fin utile, vous pouvez consulter la liste de nos Administrateurs représentants des employeurs sur notre site internet ou [cliquez ici](#).

Conformément à l'article 10 de nos statuts, nous vous rappelons que les pouvoirs doivent être reçus au siège de l'Association cinq jours ouvrables avant la réunion de l'assemblée, **soit le 19 juin 2025 au plus tard**.

Nous vous prions d'agréer, Chère Adhérente, Cher Adhérent, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président
Jean Michel GUITTON

APST37
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 Chambray-Lès-Tours
02.47.37.66.76



..... Ensemble pour la prévention